



## Recommandation 1702 (2005)<sup>1</sup>

# La liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes dans les zones de conflits

Assemblée parlementaire

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, renvoyant à sa [Résolution 1438 \(2005\)](#) sur la liberté de la presse et les conditions de travail des journalistes dans les zones de conflit, recommande au Comité des Ministres :

*de transmettre la résolution aux ministres compétents ;*

*de veiller au respect de la liberté d'expression et d'information dans les médias et aux conditions de travail des journalistes en cas de conflit dans les États membres ;*

*de travailler sur cette question avec les Nations Unies, et en particulier de collaborer avec sa Commission des droits de l'homme ou avec l'UNESCO, tout en préservant la conformité des normes européennes en la matière avec la Convention européenne des Droits de l'Homme et les autres textes juridiques applicables du Conseil de l'Europe.*

---

1. Discussion par l'Assemblée le 28 avril 2005 (14e séance) (voir [Doc. 10521](#), rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M. Jarab). Texte adopté par l'Assemblée le 28 avril 2005 (14e séance).

